



syndex

L'EXPERTISE ENGAGÉE

POLITIQUE SOCIALE

**BIEN LA COMPRENDRE,
BIEN LA NEGOCIER**



syndex
L'EXPERTISE ENGAGÉE

www.syndex.fr

Mars 2018

POLITIQUE SOCIALE BIEN LA COMPRENDRE, BIEN LA NÉGOCIER

Ce document a été conçu pour vous guider dans votre compréhension de la politique sociale.

Que ce soit dans vos consultations ou dans vos négociations, Syndex vous accompagne.

Contactez-nous !

LA POLITIQUE SOCIALE DANS VOTRE QUOTIDIEN

Que vous soyez élu·e du personnel ou délégué·e syndical·e, la politique sociale est centrale dans vos missions de représentant·e·s des salarié·e·s



DANS VOS **CONSULTATIONS**

- ▶ Politique sociale, conditions de travail et emploi
- ▶ Orientations stratégiques et leurs conséquences sociales, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, orientations de la formation
- ▶ Situation économique et financière



DANS VOS **NÉGOCIATIONS**

- ▶ Rémunération, temps de travail et partage de la valeur ajoutée
- ▶ Qualité de vie au travail et égalité femmes-hommes
- ▶ Gestion des emplois et des parcours professionnels
- ▶ Toute autre négociation : télétravail, etc.

LA CONSULTATION SUR LA POLITIQUE SOCIALE

Les 8 thèmes de la consultation politique sociale donnent une vision d'ensemble du projet de l'entreprise. Leur analyse vous aidera à identifier les enjeux pour les salarié·e·s.

DES TROIS DOMAINES DU SOCIAL...

EMPLOI : évolution de l'emploi et des métiers, temps de travail, qualifications.

FORMATION : maintien et développement des compétences, actions de formation, apprentissage.

CONDITIONS DE TRAVAIL : prévention santé-sécurité, pénibilité, égalité femmes-hommes, qualité de vie au travail, etc.

... À VOS PROBLÉMATIQUES

Quelle **politique salariale** ?

Quelle **gestion des parcours** : recrutements versus mobilités, adaptation à l'évolution des métiers promotions ?

Quelle politique en matière d'**égalité professionnelle** (parois ou plafonds de verre) ?

etc.

VOS BESOINS, NOS SOLUTIONS

Vous allez émettre un avis lors de la consultation des IRP ? Vous vous demandez comment outiller les négociations à venir ? Plus simplement, vous voulez objectiver une situation ressentie par les salarié·e·s ?

NOS TRAVAUX S'ADAPTENT À VOS BESOINS

- ▶ Approche transversale à partir d'une problématique globale couvrant plusieurs thèmes.
- ▶ Approche thématique, selon les axes de mission définis avec vous.
- ▶ Approfondissement de thèmes en fonction du calendrier de négociation afin de les outiller.

NOUS VOUS ACCOMPAGNONS

- ▶ Formulation de préconisations.
- ▶ Bilan d'accords.
- ▶ Aide à la rédaction d'avis.



POLITIQUE SOCIALE

Axes et enjeux

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI ET DES MÉTIERS

PROGRAMME ET ACTIONS
DE FORMATION

CONDITIONS DE TRAVAIL ET
PRÉVENTION

QUALIFICATIONS

TEMPS DE TRAVAIL

RÉMUNÉRATIONS

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE



▶ **Agir en faveur des femmes dans votre entreprise**

Carrières, rémunérations, plafond de verre, causes des écarts, accords égalité professionnelle

AVEC SYNDEX :

- > Assurez-vous de la conformité des documents légaux émis par l'entreprise.
- > Identifiez les écarts femmes-hommes et le rôle des choix RH dans la formation de ces écarts.
- > Évaluez l'efficacité réelle des accords et des plans d'action.
- > Formulez des pistes d'action et préconisations.

>> LE PLUS
CET AXE VOUS AIDERA
À PRÉPARER LA NÉGOCIATION
ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE !

EXEMPLE // ÉGALITÉ PRO

La politique sociale favorise-t-elle l'égalité entre les femmes et les hommes ?

De nombreux facteurs déterminent la situation en matière d'égalité professionnelle. Par exemple :

- > la répartition des femmes entre les différents coefficients renseigne sur l'existence ou non de freins à la progression des femmes au-delà de certains échelons (plafond de verre) ;
- > la faible mixité d'un métier témoigne d'une spécialisation, et de difficultés éventuelles à passer d'un métier à un autre en fonction de son sexe (paroi de verre) ;
- > une situation défavorable aux femmes en matière de rémunération se traduira par des écarts croissants au fil des coefficients, plus encore si elles se trouvent majoritairement aux plus bas échelons.

La combinaison de ces différents facteurs contribue à aggraver des inégalités lorsqu'elles existent. Leur compréhension vous indiquera où les efforts doivent être portés pour les résorber.

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI ET DES MÉTIERS



Cerner les risques et opportunités pour les salarié·e·s

Effectifs en volume, contenus des métiers, localisation, emploi précaire, parcours, âges et ancienneté, recrutement, charge de travail

AVEC SYNDEX :

- > Identifiez les grandes tendances de l'emploi et des métiers observées au cours des années précédentes.
- > Décodez les évolutions envisagées ou prévisibles selon la stratégie de l'entreprise et les mutations de l'environnement.
- > Évaluez l'application des accords GEPPMM*.
- > Formulez des pistes d'action et préconisations.

* *Gestion des emplois et des parcours professionnels et mixité des métiers, anciennement GPEC.*

**>> LE PLUS
CET AXE VOUS AIDERA
À PRÉPARER LA NÉGOCIATION
GEPPMM !**

PROGRAMME ET ACTIONS DE FORMATION



▶ Développer les compétences des salarié·e·s

Besoins de formation, programme
et actions, bénéficiaires, promotions,
GEPPMM

AVEC SYNDEX :

- > Identifiez les priorités de votre entreprise en matière de formation et confrontez-les aux besoins des salarié·e·s.
- > Évaluez l'adéquation entre les orientations de la formation, les orientations stratégiques de l'entreprise et les mutations de l'environnement.
- > Identifiez les populations bénéficiaires de la formation, et aussi ses oublié·e·s.
- > Formulez des pistes d'action et préconisations.

EXEMPLE // CONDITIONS DE TRAVAIL



Accompagnement d'une équipe d'élue·e·s

Une entreprise avait mis en œuvre l'année précédente une réorganisation accompagnée du passage des bureaux en Flex Office (bureaux non attribués). À l'occasion de sa mission sur la politique sociale, Syndex a pu mettre en évidence :

> qu'il s'agissait en fait de la mise en place du lean management dans l'entreprise ;

> que ni le document unique, ni le programme de prévention des risques professionnels ne prenaient en compte les risques liés à cette nouvelle organisation.

Au-delà de la nécessaire mise à jour du document unique, nos préconisations ont notamment porté sur :

> le maintien d'une personnalisation partielle des espaces de travail (caissons et armoires) ;

> la sanctuarisation de temps d'échanges métiers intra et inter services portant sur les difficultés rencontrées dans la réalisation du travail.

CONDITIONS DE TRAVAIL ET PRÉVENTION



▲ Préserver la santé et les conditions de travail

Risques graves, accidents du travail,
changement d'organisation, prévention,
plans d'action

AVEC SYNDEX :

- > Reconnaissez les facteurs de risques professionnels.
- > Analysez l'évolution de la santé au travail.
- > Caractérissez les conséquences des changements d'organisation sur les salarié·e·s.
- > Évaluez la politique de prévention de l'entreprise.
- > Formulez des pistes d'action et préconisations.

>> LE PLUS
CET AXE VOUS AIDERA
À PRÉPARER LA NÉGOCIATION
QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL !

QUALIFICATIONS



**Prendre
en compte
l'évolution des
salarié·e·s**



Promotions, reconnaissance, classification
formation, recrutement, rémunérations

AVEC SYNDEX :

- > Identifiez les possibilités de parcours des salarié·e·s et la politique de promotion de l'entreprise.
- > Appréciez l'adéquation entre les enjeux de qualification, les orientations stratégiques de l'entreprise et les enjeux des salarié·e·s.
- > Qualifiez la politique de recrutement.
- > Évaluez la pertinence des outils et des actions de l'entreprise (entretiens professionnels, reconnaissance des qualifications, entretiens annuels, etc.).

TEMPS DE TRAVAIL



Promouvoir des horaires respectueux de la qualité de vie au travail



Temps partiels, heures supplémentaires, absentéisme, changement d'horaires, suivi des temps, télétravail, accords

AVEC SYNDEX :

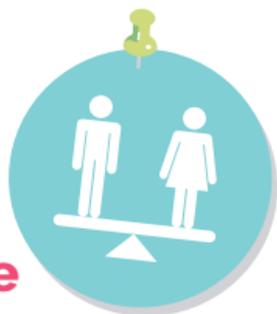
- > Identifiez l'incidence des horaires sur les rémunérations, les parcours ou les conditions de travail.
- > Caractériser les pratiques de l'entreprise en matière d'heures supplémentaires et de temps partiel.
- > Analysez les accords et vérifiez leur application.
- > Proposez des pistes d'action et préconisations pour la (re)négociation d'accords.

>> LE PLUS
CET AXE VOUS AIDERA
À PRÉPARER LES NÉGOCIATIONS
TOUCHANT AU TEMPS DE TRAVAIL !

RÉMUNÉRATIONS



**Contribuer
à l'égalité salariale**



Augmentations générales et individuelles, salaires, primes et variables, égalité professionnelle, temps de travail

AVEC SYNDEX :

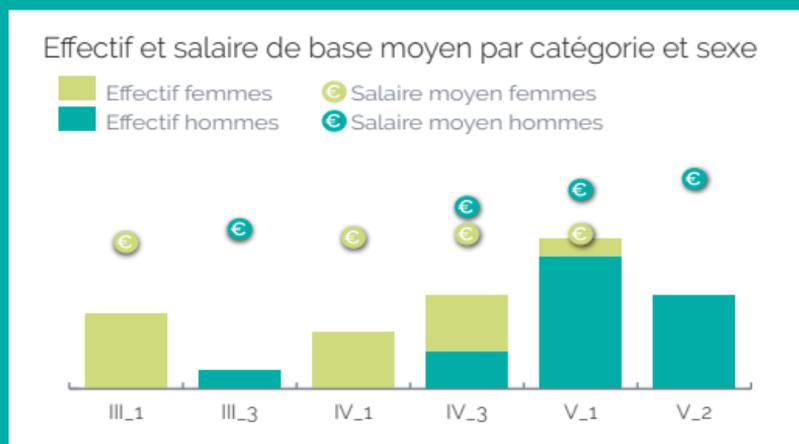
- > Identifiez la structure des rémunérations et son évolution en fonction des catégories socioprofessionnelle, de l'âge, du sexe, etc.
- > Repérez les populations bénéficiaires des augmentations générales et individuelles de salaires, et aussi les oublié.e.s.
- > Comprenez la politique salariale de l'entreprise et ses impacts individuels et collectifs.
- > Formulez des pistes d'action et préconisations.

>> LE PLUS
CET AXE VOUS AIDERA
À PRÉPARER LA NÉGOCIATION SUR
LES RÉMUNÉRATIONS !

INTERPRÉTER LES CHIFFRES



Analyse des rémunérations d'une entreprise au moyen d'un graphique



Les plus hauts coefficients correspondent à des postes tenus essentiellement, voire exclusivement, par des hommes.

Dans tous les coefficients, les hommes ont un salaire de base moyen plus élevé que celui des femmes. Les hommes en III-3 sont même mieux payés que les femmes de l'échelon supérieur !

L'échelle des salaires des femmes est très resserrée, à la différence de celle des hommes.

QUEL CADRE POUR L'INTERVENTION DE L'EXPERT ?

Consultations obligatoires

Le recours à l'expert est prévu dans le cadre des consultations obligatoires du comité d'entreprise comme du comité social d'entreprise.

Que vous soyez en CE ou en CSE, la mission de l'expert sur la politique sociale est prise en charge à 100% par la direction.

> Attention ORDONNANCES !

Avec les ordonnances, le contenu et la périodicité des consultations obligatoires deviennent négociables ! Veillez à ce que vos prérogatives soient préservées.

Accompagnement à la négociation

À la demande des IRP, un expert peut accompagner les organisations syndicales lors de la négociation sur l'égalité professionnelle.

Une bonne articulation du calendrier des consultations et des négociations permettra aux IRP d'apporter des éléments de réflexion utiles aux organisations syndicales.

POURQUOI FAIRE APPEL À SYNDEX ?

Accéder aux informations

L'expert a accès à toutes les informations qu'il estime nécessaires à ses travaux, dont certaines confidentielles qui permettent des analyses ciblées et approfondies.

Bénéficier des compétences d'un cabinet expérimenté

Syndex vous permet de caractériser les situations sociales vécues, mesurer les effets des politiques menées, apprécier la cohérence des dispositifs mis en œuvre ou encore proposer des scénarios alternatifs.

Être accompagné pour construire un avis sur la politique sociale

Nos travaux s'inscrivent dans le cadre de vos consultations et donc en vue de l'avis que vous aurez à formuler.

Avoir un partenaire tout au long de la consultation et en vue de la négociation

Notre démarche est construite avec vous, en fonction de vos situations, des objectifs et des enjeux de notre accompagnement.

CONTACTEZ-NOUS !

Syndex AQUITAINE

Bordeaux - Tél. : 05 56 89 82 59
contact-aqu@syndex.fr

Syndex AUVERGNE-LIMOUSIN

Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 98 53 24
contact-auv@syndex.fr

Syndex BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Besançon - Tél. : 03 81 47 71 80
contact-bfc@syndex.fr

Syndex BRETAGNE

Rennes - Tél. : 02 99 87 16 87
Quimper - Tél. : 02 98 53 35 93
contact-bzh@syndex.fr

Syndex CENTRE

contact-centre@syndex.fr

Syndex GRAND EST

Villers-les-Nancy
Tél. : 03 83 44 72 61
Strasbourg - Tél. : 03 88 79 20 10
contact-grandest@syndex.fr

Syndex HAUTS DE FRANCE

Villeneuve-d'Ascq
Tél. : 03 20 34 01 01
contact-hdf@syndex.fr

Syndex ILE DE FRANCE

Paris - Tél. : 01 44 79 13 00
contact@syndex.fr

Syndex NORMANDIE

Hérouville-Saint-Clair
Tél. : 02 14 99 50 50
contact-normandie@syndex.fr

Syndex OCCITANIE MÉDITERRANÉE

Montpellier - Tél. : 04 67 10 49 90
contact-lr@syndex.fr

Syndex OCCITANIE PYRÉNÉES

Toulouse - Tél. : 05 61 12 67 20
contact-mp@syndex.fr

Syndex PAYS DE LA LOIRE POITOU-CHARENTES

Avrillé - Tél. : 02 41 68 91 70
Nantes - Tél. : 02 40 72 82 40
contact-pdl@syndex.fr

Syndex PROVENCE ALPES CÔTE-D'AZUR

Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 93 73 53
contact-paca@syndex.fr

Syndex RHÔNE ALPES

Villeurbanne
Tél. : 04 72 56 22 90
contact-ra@syndex.fr

CHSCT

Tél. : 01 44 79 15 20
contact-chsct@syndex.fr

EUROPE

contact-europe@syndex.fr

FORMATION

formation@syndex.fr



SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
EXPERT AGRÉÉ CHSCT
22, rue Pajol - CS 30011- 75876 Paris cedex 18
Tél. 01 44 79 13 00 - www.syndex.fr

